

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AOUT 2014

Au cours de sa séance du 28 août 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **adopté la troisième décision budgétaire modificative 2014.**

Il s'agit d'une inscription et de transferts de crédits à l'intérieur de la section d'investissement, notamment pour l'achat de chaises neuves destinées à équiper une classe maternelle et l'ouverture de l'opération « Restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Brice ».

➤ **accordé une subvention de 300 € à l'Association AMENOUJLI.**

Cette aide financière est accordée dans le cadre du financement du projet éducatif de cette association au TOGO et plus précisément en soutien au projet de construction de logements enseignants. Cette association a son siège à SAULNY.

➤ **autorisé la signature du contrat de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore.**

Ce nouveau contrat concerne le seul carrefour à feux tricolores de la commune et est d'un montant annuel de 250 € HT pour un service permanent de 24h/24 et 7j/7 pour les interventions d'urgence. Les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces remplacées sont facturés en plus à chaque intervention.

➤ **désigné ses représentants à la commission consultative de chasse et pris acte de la consultation des propriétaires de terrains concernés sur la destination du produit de la chasse.**

Mme HECKEL et M. HOCHSTRASSER ont été désignés pour siéger à la commission communale consultative de chasse. La consultation des propriétaires de terrains formant la chasse communale est prévue au cours d'une réunion en mairie le mardi 23 septembre 2014 de 14h à 18h afin qu'ils se prononcent sur l'affectation à donner au produit du bail de chasse pour la nouvelle période de location comprise entre le 02 février 2015 au 01 février 2024. La chasse communale ne sera constituée que d'un seul lot. Le Conseil a émis un avis favorable, le cas échéant, à la location de la chasse par convention négociée de gré à gré.

➤ **constitué la commission communale de travaux.**

Le 08 avril dernier, le Conseil a créé cinq commissions communales permanentes dont la première a pour compétences les finances, l'urbanisme et les travaux et est constituée de l'ensemble des quinze membres du Conseil. Pour des raisons pratiques, le Conseil a retenu la proposition du Maire consistant à confier ses compétences à deux commissions distinctes en laissant à la première les finances et l'urbanisme mais en créant une sixième commission ayant en charge les travaux. La Vice-Présidence de celle-ci est confiée à M. HOCHSTRASSER, les autres membres élus sont : M. LASSALAS, M. DEFLOIRINE, M. BELLO, titulaires et M. ZIEGLER, M. SCARPELLINI, Mme ANTON, suppléants.

➤ **décidé d'instituer, à compter du 01 septembre 2014, la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux de ravalement de façade.**

Depuis le 01 avril 2014, les travaux de ravalement de façade ne sont plus automatiquement et systématiquement soumis à déclaration préalable. Afin de protéger ou de mettre en valeur un bien particulier ou un ensemble d'éléments du patrimoine urbain, afin de maintenir une cohérence dans le choix des teintes de façade, le Conseil a jugé utile d'instituer un système de contrôle préalable et de faire usage de son droit issu de l'article R 421-17-1 du Code de l'Urbanisme en rétablissant l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour tous travaux de ravalement de façade.

➤ **pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau en 2013.**

➤ **pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2013.**

➤ **pris acte du rapport annuel d'activité de la concession de distribution de gaz naturel en 2013.**

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Cela concerne la vente de deux maisons d'habitation, un appartement et huit lots à bâtir du nouveau lotissement.

➤ **adopté une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat au bénéfice des collectivités locales.**

➤ **fixé le tarif de location de la salle polyvalente à l'Association Mont Saint Quentin Badminton du Ban Saint Martin pour la saison 2014/2015.**

C'est la troisième saison d'entraînement à SAULNY pour cette association suite à l'incendie qui a ravagé la salle polyvalente du Ban Saint Martin.

➤ **autorisé la signature d'un avenant au marché de travaux de rénovation de la chaufferie du groupe scolaire.**

Dans ce marché, la reprise de l'isolation du plafond de la nouvelle salle de classe maternelle était prévue. Or, le faux plafond existant n'a pas pu être conservé, il a fallu installer un nouveau faux plafond sous les fermes de la charpente à l'horizontal avec mise en place de nouveaux luminaires et déplacement des radiateurs radiants au plafond. Le coût de l'avenant est de 6774 €TTC, ce qui porte la marché initial de 73056 €TTC à 79830 €TTC.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire,
Arlette MATHIAS

INFORMATIONS :

Un appartement communal est à louer dans l'enceinte du groupe scolaire
à compter du 01 septembre 2014.

Type F4 – 90 m² - cave et garage – chauffage individuel au gaz – loyer 737 € -
Pas de charge sauf taxe ordures ménagères (montant 2013 = 156 € par appartement)

DEPOSEZ VOS ANCIENNES LUNETTES EN MAIRIE

Le Médico Lions Club de France
les récupère pour redonner la vue à des yeux sans vie
dans les pays en difficultés.

REDUCTION DE LA DOTATION EN SACS POUBELLE

Pour répondre aux besoins des usagers, une réduction de 5,6 % d'ordures ménagères ayant été constatée depuis 2009, et prévenir d'éventuels gaspillages, Metz-Métropole a décidé pour 2014 l'économie de 4,5 millions de sacs se chiffrant à 350.000 €

Sacs transparents : Dotation diminuée pour chaque foyer.

Les demandes de sacs supplémentaires sont dorénavant traitées en direct par le Pôle Gestion des Déchets
situé rue de la Mouée à l'Actipôle de Metz-Borny.

Sacs noirs : Ils sont désormais réservés aux particuliers. La dotation par foyer est diminuée.

Les professionnels : artisans, commerçants, entreprises, administrations, établissements publics, etc ... sont désormais exclus de cette dotation.